



# pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : 2 novembre 2012

Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

## Fiche N° 142 - Villeurbanne Signalisation erronée et trompeuse



**Ces 4 photos ont été prises sur diverses entrées de Villeurbanne, à la limite communale. Toutes les entrées de la ville sont ainsi signalées.**

En dessous du panneau « VILLEURBANNE » on trouve  systématiquement  le panneau carré « Stationnement alterné semi-mensuel, 1.15 / 16.31 ».

Cela laisse entendre au conducteur que ce régime de stationnement est généralisé sur la commune. Or, il a totalement disparu depuis au moins 20 ans ! On remarque d'ailleurs que sur la ville de Lyon et les communes limitrophes, seule celle de Villeurbanne procède ainsi.

Cette situation a pour double inconvénient d'attirer l'attention du conducteur sur une disposition caduque, ce qui ne peut que le perturber, et d'alourdir une signalisation, déjà régulièrement dénoncée comme pléthorique.

**Nous suggérons donc que tous les panneaux « Stationnement unilatéral alterné semi-mensuel », disposés aux entrées de la ville, soient déposés.**

Le cas échéant, si il subsistait quelques rares rues relevant de ce régime, il serait beaucoup plus simple de les signaler, elles seules, sur place.

**Destinataires :** M. Didier Vullierme, adjoint au maire de Villeurbanne  
M. Jean-Philippe Laplanche, Dir. De la Voirie ;Le Grand Lyon  
M. Damien Franc Le Grand Lyon, Centre Est  
Le Progrès